

OBJECTIF 1

**GARANTIR À TOUTES ET TOUS
LES MESURES DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION**

MESURE 1

LEVER LES BREVETS SUR LES VACCINS COVID

Nous demandons la levée immédiate des brevets sur les vaccins Covid. Les profits des laboratoires privés sur la santé ne sont pas acceptables tout comme ne le sont pas ceux de la grande distribution sur les masques qui doivent être gratuits. La gratuité des tests et des vaccins doit être garantie à toutes et tous partout sur la planète. Un plan de production de vaccins, de médicaments, de ma-

tériel nécessaire à la santé publique doit être engagé sur le territoire, ce qui commence par l'arrêt de tous les PSE et fermetures de sites (exemples de Plaintel, Luxfer ou Famar). Un pôle public du médicament doit être créé avec des moyens accrus pour la recherche publique et permettant une distribution équitable des médicaments partout sur le territoire.

OBJECTIF 1

**GARANTIR À TOUTES ET TOUS
LES MESURES DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION**

MESURE 2

UN PLAN D'URGENCE POUR L'HÔPITAL PUBLIC ET CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Avec la crise sanitaire, la preuve vient d'être donnée que le système de santé d'un pays peut générer des inégalités. L'accès aux soins est devenu inégalitaire. Or, dans ce système global, l'hôpital public est un outil indispensable pour que l'État puisse garantir l'accès gratuit aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Il faut en urgence former et embaucher du personnel avec un 1^{er} plan de 100 000 recrutements, augmenter les salaires en assurant l'égalité avec les autres pays européens, supprimer la sélection et créer des places dans les formations de santé, annuler la dette des hôpitaux et augmenter leurs budgets d'au moins 5 %. Tous les plans de restructurations et de fermetures de sites ou de services doivent être stoppés. La situation dans les EPHAD en manque

de personnels est par ailleurs devenue catastrophique. Il faut donc aller vers un doublement des personnels notamment dédiés aux services d'aide à la personne âgée, en accordant une attention particulière à la nécessité de créer des lits de réanimation et de soins critiques tant en établissement qu'à domicile. Dans le même temps, il faut accompagner la création d'un réseau territorial de centres sociaux et de santé pluri-professionnels avec prise en charge du tiers payant et rétablir les services fermés correspondant aux besoins exprimés par les populations concernées. Un accès juste et égalitaire aux soins doit être assuré partout sur le territoire et par conséquent, un vrai plan de lutte contre les déserts médicaux doit également être engagé.

OBJECTIF 1

**GARANTIR À TOUTES ET TOUS
LES MESURES DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION**

MESURE 3

UN PLAN CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les récentes périodes de confinement ont vu les violences familiales exploser. Les difficultés rencontrées avant les confinements ont été amplifiées. Il est de la responsabilité du gouvernement de soutenir massivement le recours à l'ordonnance de protection pour éloigner les partenaires violents, d'assurer un accueil permanent pour les femmes et les enfants dans chaque commune, de garantir les

moyens pour les associations de terrain. Un programme de prévention doit être engagé en concertation avec ces associations : formation des policier.es, des magistrat.es, des personnels soignants afin que le recueil de la parole en matière de violences de genre et à leur identification soient garantis. Nous revendiquons la ratification immédiate de la convention 190 de l'OIT par la France.

OBJECTIF 1

**GARANTIR À TOUTES ET TOUS
LES MESURES DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION**

MESURE 4

**GARANTIR LA SANTÉ ET
LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE
ET COLLECTIVE AU MONDE
DU TRAVAIL**

La crise sanitaire a eu des conséquences diverses selon les secteurs d'activité, elle a globalement entraîné une intensification et une dégradation des conditions de travail. Malgré les mesures prises et qui étaient nécessaires (notamment le chômage partiel pour les activités interrompues), le monde du travail a été surexposé aux risques psycho-sociaux et au risque accru du chômage. La réforme de l'assurance chômage voulue par le gouvernement et retoquée par le conseil d'État réduirait les droits à indemnisation. C'est aussi le sens du travail qui a été interrogé à travers la reconnaissance du caractère essentiel de travailleuses et de travailleurs généralement ignoré.es : ne pas revenir à l'anormal, c'est reconnaître et revaloriser les premières et premiers de corvée. Le travail à distance a souvent été source de souffrance, il faut rétablir un bon fonctionnement des collectifs de travail, tout en permettant de télé-travailler en partie quand c'est possible et sur la base du volontariat. Enfin, la crise a montré de nouveau la pertinence de mettre en place des CHSCTE,

outils d'alerte et de contrôle important : les pouvoirs des représentant.es du personnel doivent être renforcés par le rétablissement et l'élargissement de leurs prérogatives.

Le tableau des 100 maladies professionnelles doit être revu pour permettre la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies dites Covid-long et couvrir toutes les salarié.es et agent.es qui ont été contaminé.es à l'occasion de leur activité professionnelle.

Plus généralement, les suites invalidantes du Covid doivent être couvertes par une reconnaissance en affection longue durée, pour une meilleure prise en charge et parce qu'elles ont un impact sur l'activité et l'emploi des personnes souffrantes.

Le gouvernement et les autorités sanitaires doivent anticiper les suites et être en mesure le cas échéant de déployer les moyens nécessaires à une nouvelle vague de vaccination en intégrant dès le début d'une nouvelle stratégie toutes les travailleur.euses exposé.es et au contact du public (client.es et usager.es).

OBJECTIF 2

**ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE
EN FAISANT PROGRESSER LA DÉMOCRATIE**

MESURE 5

ABROGER LES LOIS LIBERTICIDES

A la crise sociale, sanitaire et économique, le gouvernement ne répond que par la violence et les atteintes aux droits fondamentaux. La logique de protection, nécessaire en période de crise, a été trop souvent remplacée par une volonté de contrôle et de pénalisation. L'état d'urgence sanitaire est un monstre juridique qui a donné des pouvoirs considérables à l'exécutif, dessaisi le Parlement et fait reculer l'accès à la justice. Il faut mettre fin notamment aux mesures liberticides et régressives. La loi dite "sécurité globale" contient des atteintes graves aux libertés de la presse et aux libertés de manifester, de contester. Le conseil constitutionnel a censuré des mesures centrales de cette loi : l'interdiction de filmer les policiers en manifestation, l'usage des drones et des hélicoptères notamment. Mais certaines dispositions liberticides persistent telles que l'interdiction d'occupation des lieux professionnels (atteinte aux actions d'associations, du droit de grève), le renforcement des prérogatives de la police municipale, la possibilité de surveillance par des agents privés sur la voie publique, etc. Nous réclamons donc l'annulation de l'ensemble des dispositions de cette loi.

Le schéma national pour le maintien de l'ordre du ministre de l'intérieur a également renforcé les mesures de répression vis-à-vis des manifestant.es, du mouvement social. Grâce à l'action des syndicats et des associations, le Conseil d'Etat a annulé certaines dispositions liberticides, dont la technique de la nasse.

Les violences policières et la répression syndicale qui s'accroissent, les gardes à vue abusives qui se multiplient font partie d'une politique de dissuasion de toute forme de contestation, contraire à la démocratie.

Enfin, le projet de loi "confortant le respect des principes de la République" instaure un contrôle inédit des associations, et marque la volonté de contrôle de l'Etat sur leur financement en ayant recours à des critères mal définis et susceptibles d'interprétations. De plus, cette loi stigmatise particulièrement les musulman.es et crée du séparatisme plutôt que de le combattre par des politiques sociales.

Il faut mettre fin en urgence à ces mesures liberticides et régressives. Il y a urgence à rétablir les libertés individuelles et collectives.

OBJECTIF 2

**ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE
EN FAISANT PROGRESSER LA DÉMOCRATIE**

MESURE 6

POUR LES DROITS DES FEMMES ET CONTRE LE SEXISME

Les confinements ont démontré combien les femmes jouent un rôle essentiel dans notre société. Elles sont sur représentées dans nombre de professions essentielles, des infirmières aux aides à domicile, des enseignantes aux caissières. L'égalité de leurs droits n'est pour autant pas encore effective que ce soit au travail ou dans la société. De surcroît, une réelle protection contre le harcèlement sexiste et sexuel au travail doit être mise en place : procédures internes et application de la loi, formation spécifique pour les personnels. Nous demandons dans le cadre de la ratification de la convention 190 de l'OIT par la France, des jours d'absences rémunérées pour permettre aux victimes de faire toutes leurs démarches, un droit à la mobilité géographique ou fonctionnelle pour sortir des si-

tuations de harcèlement et l'interdiction du licenciement des femmes victimes. Il faut garantir qu'elles puissent être accompagnées dans leurs démarches par des représentant.es du personnel. La situation exceptionnelle de crise sanitaire nécessite des délais rallongés pour l'accès à l'IVG mais également la réouverture des centres de planification, d'IVG et des maternités fermés. L'éducation à l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge doit être une priorité. Les femmes sont sous-représentées et invisibilisées dans les lieux de pouvoir. Ainsi, il est urgent que le gouvernement prenne des mesures ambitieuses en faveur de l'égalité et de la parité pour assurer une juste représentation des femmes, ainsi que des mesures réellement efficaces en matière d'égalité salariale.

OBJECTIF 2

**ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE
EN FAISANT PROGRESSER LA DÉMOCRATIE**

MESURE 7

POUR LES DROITS DES ÉTRANGER·ÈRES

Le repli xénophobe et le développement des idées d'extrême droite au sein de notre société sont insupportables et doivent être combattues. Le vote des étranger·es résidant en France aux élections locales doit enfin être mis en place. La dénonciation et la sanction de tout propos et acte raciste doivent être une priorité.

La fermeture des frontières crée des drames humains insupportables et l'utilisation des immigrés comme main-d'œuvre à bas coût n'est plus acceptable. Nous demandons l'abrogation de toutes les lois et circulaires restreignant les conditions d'accès au travail pour les migrant.es et des

conditions de séjour des étudiant.es étranger.es, ainsi que l'arrêt immédiat des expulsions. Nous demandons l'abrogation du délit de solidarité à l'encontre des structures ou individus solidaires des étranger.es en situation irrégulière. La régularisation des sans-papiers et la fermeture des CRA doivent permettre l'accès aux droits et auraient pu éviter bien des contaminations. Des mesures immédiates pour répondre à l'accueil des réfugié.es et sans papiers (logements, aide à la reprise de formation...) doivent être prises. Les demandeur·euses d'asile doivent avoir le droit de travailler.

OBJECTIF 3
DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 8

AUGMENTER LES SALAIRES

La justice sociale passe par une hausse conséquente des salaires, pour que chacun.e puisse vivre dignement de son travail. De façon générale, nous voulons des hausses de salaires bruts et non des primes. Nous voulons une augmentation immédiate pour toutes et tous. Nous refusons tout salaire en-dessous de 1700 euros nets et revendiquons la hausse du point d'indice pour la fonction publique. La prise en compte de l'expérience et des savoir-faire de chacun.e

et la reconnaissance des diplômes et formations. Pour permettre à chacun.e d'avoir accès à un minimum décent, il est nécessaire de poser des limites à l'inégalité des revenus, donc d'instaurer un plafonnement des salaires et des revenus et de fixer un écart maximum entre le plus haut salaire et le salaire minimum, prenant en compte le salaire médian ; l'écart doit être rendu public et faire l'objet d'un débat démocratique.

OBJECTIF 3

DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 9

REVALORISER LES DROITS POUR LES INTERMITTENT·ES, LES PRIVÉ·ES D'EMPLOI ET LES TRAVAILLEUR·EUSES EN CONTRAT PRÉCAIRE

La réforme de l'assurance chômage et le décret du 28 décembre 2018 sur le contrôle des chômeur·euses doivent être abrogés. La protection sociale doit être ouverte à toutes et tous. Toute situation conduisant au chômage partiel doit être indemnisée à 100 % et les sociétés d'intérim doivent y avoir accès pour que les intérimaires soient protégé·es. Tous les travailleur·euses, CDD, saisonniers,

intérimaires, vacataires, indépendant·es doivent être protégé·es. Les contrats de projet et CDD d'usage doivent être abrogés. L'État doit garantir les droits de celles et ceux qui n'ont pu obtenir une ouverture de droits à cause de la crise sanitaire. Un revenu garanti de niveau décent doit être accordé à toute personne privée d'emploi quel que soit son âge.

OBJECTIF 3

DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 10

REVALORISER LES SALAIRES ET LES CARRIÈRES DES FEMMES

L'inégalité salariale touche massivement les femmes. Il faut multiplier les bilans chiffrés des rémunérations par genre, niveau et catégorie professionnelle. Nous souhaitons une revalorisation immédiate des salaires et carrières des femmes. Cette revalorisation doit être généralisée dans les métiers à dominante féminine, avec l'engagement à court terme de négociations professionnelles dans les branches concernées prévoyant des mesures de rattrapage et des grilles de rémunération revalorisées couvrant l'ensemble de la carrière. Les femmes sont particulièrement

pénalisées dans leurs carrières : nous voulons l'élaboration de véritables parcours professionnels sans barrages. Il faut mettre en place des objectifs annuels de diminution des écarts et des augmentations en somme uniforme, des mesures pour les bas salaires, contre le temps partiel imposé. Les salaires doivent continuer leur progression pendant la période de maternité ou d'adoption. Allonger significativement la durée du congé paternité pour limiter l'impact négatif de la maternité sur la carrière des femmes et un réel partage des tâches domestiques.

OBJECTIF 3
DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 11
**RÉDUIRE ET PARTAGER
LE TEMPS DE TRAVAIL**

Le partage du temps de travail est indispensable pour donner accès à toutes et tous au travail et gagner en qualité de vie. Nous exigeons que le temps de référence soit les 32 h hebdomadaires, sans perte de salaire ni flexibilisation, car cette réduction de temps de travail contribue également à la réduction des émissions et à la lutte contre le changement climatique. Les travailleur·euses doivent disposer d'un statut protecteur (CDI), avec un encadrement plus important des CDD abusifs. Nous

sommes pour une sur-cotisation des employeur·uses qui imposent le temps partiel, de manière à en limiter le champ et étendre les droits à la retraite des employé·es concerné·es.

Le télétravail doit être fortement encadré par des accords collectifs avec prise en charge du matériel, des frais induits et le contrôle du temps de travail. Le travail en soirée et de nuit doit être encadré et accompagné des jours de repos nécessaires.

OBJECTIF 3

DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 12

**INTERDIRE LES
LICENCIEMENTS DANS LES
ENTREPRISES QUI FONT DU
PROFIT ET QUI BÉNÉFICIENT
D'AIDES PUBLIQUES
EXCEPTIONNELLES AU NOM
DE LA CRISE SANITAIRE**

Les instances représentatives du personnel doivent disposer d'un droit de veto sur les licenciements qui ne sont pas justifiés par des difficultés économiques graves et immédiates. La distribution de dividendes doit être un motif d'interdiction des licenciements boursiers, du donneur d'ordre général jusqu'au bout de la chaîne de sous-traitance qui dépend de lui, y compris à l'interna-

tional (conditions de travail et impact environnemental). Nous demeurons particulièrement vigilant-es vis-à-vis des montages juridiques qui organisent les pertes comptables et/ou l'insolvabilité. Nous demandons par ailleurs que les aides versées par l'état au titre de la crise sanitaire ne puissent être transformées en dividendes et servent au maintien et au développement de l'emploi.

OBJECTIF 3

DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 13

**METTRE EN ŒUVRE
UN PLAN DE POLITIQUE
PUBLIQUE D'ANTICIPATION,
DE SOUTIEN ET DE
CONTRÔLE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La transition écologique doit être anticipée et planifiée dans chaque entreprise avec l'ensemble des travailleur·euses concernés et sous contrôle de l'État. Les emplois créés dans le cadre de la transition écologique doivent être l'opportunité de valoriser le sens du travail et les conditions salariales de tous les travailleurs et travailleuses. L'État doit contraindre les entreprises à opérer des plans de transition qui respectent des clauses so-

ciales et environnementales strictes, qui ne détruisent pas l'emploi local et ses sous-traitants et qui s'élaborent avec la participation des salarié·es concerné·es. L'État doit sanctionner les entreprises qui utilisent le motif de la transition écologique pour poursuivre des plans de licenciement ou de démantèlement et de délocalisation des productions (comme à Air France, Chapelle Darblay, Knorr...).

OBJECTIF 3

DU TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS

MESURE 14

CRÉER UN NOUVEAU STATUT DU SALARIÉ·E

Face au démantèlement méthodique du Code du travail et à l'extrême précarisation des conditions de travail, nous exigeons un nouveau statut du travail salarié basé sur une Sécurité sociale professionnelle constituée de droits individuels garantis collectivement : sécuriser le contrat de travail dont la norme doit rester celle du CDI, la reconnaissance de la qualification tout au long de la vie et de

l'expérience professionnelle acquise au travail, des droits à la formation professionnelle qui ne soient plus seulement attachées à l'entreprise mais aussi à la personne, la continuité du salaire entre deux emplois, des périodes de formation intégrées au temps de travail, le maintien des droits du ou de la salarié·e (ancienneté, formation, etc.) et sa transférabilité dès l'obtention d'un nouvel emploi.

OBJECTIF 4

GARANTIR LA SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX

MESURE 15

POUR UN DROIT GARANTI AU REVENU ET À LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET TOUS

L'ensemble des minimas sociaux et des aides sociales doit être massivement revalorisé pour lutter contre la pauvreté. Le RSA doit être ouvert aux moins de 25 ans. Des «garanties jeunes» doivent être créées pour tous ceux qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, et mises en œuvre notamment par les missions locales avec des effectifs et un financement adéquat. Le statut du stagiaire doit être rémunéré dès le premier jour à minima à hauteur de 50% du Smic. Les jeunes en recherche d'un premier emploi doivent pouvoir ouvrir leur droit au chômage. Les jeunes travailleur·euses, qu'ils et elles soient ou non

en formation, doivent bénéficier des mêmes droits que le reste de la population. Il faut aller vers une protection sociale universelle qui intègre une amélioration des droits et des prises en charge pour toutes et tous, grâce au financement principal par les cotisations sociales, la fin des exonérations de cotisations sociales sans effet pour l'emploi, et par une taxation des revenus du patrimoine. Les droits à la protection sociale doivent être individuels et universels, aucune pension de retraite ne doit être inférieure au SMIC, elles doivent toutes être revalorisées et indexées sur la hausse des salaires

OBJECTIF 4

GARANTIR LA SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX

MESURE 16

POUR L'ACCÈS ET LE DROIT AU LOGEMENT DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Pour respecter le droit à un logement décent, durable, accessible, autonome, stable et écologique pour tous et toutes ainsi que réparer les dégâts de la crise sanitaire, il faut des mesures d'urgence telles que commencer par cesser les expulsions et les coupures d'énergie. Un moratoire des loyers et des traites doit être prononcé, avec apurement des dettes (1 à 2 milliards) pour les centaines de milliers de locataires et accédant·es en difficulté. Il faut rétablir les montants des APL, voire les augmenter. La réquisition des logements vacants spéculatifs et le respect de la loi DALO doivent être appliqués par le gouvernement. La loi SRU doit être strictement appliquée. Nous

voulons que les droits des sans-logis et des mal logé.es soient respectés et également rendre effectif le droit à l'hébergement jusqu'au logement. La réalisation de 400 000 logements locatifs sociaux par an et l'isolation complète et performante de 500 000 passoires thermiques chaque année sont urgentes. Enfin, l'encadrement des loyers à la baisse, l'encadrement drastique des locations saisonnières meublées en zone tendue, la taxation des profits immobiliers et fonciers, permettront de stopper la spéculation foncière urbaine et de juguler le logement cher et la gentrification. La valeur constitutionnelle du droit au logement doit devenir effective.

OBJECTIF 4

GARANTIR LA SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX

MESURE 17

POUR LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Nous avons besoin d'un plan de développement massif et d'extension des services publics accessibles à tou·tes : ils sont le rempart contre le "chacun pour soi" et les discriminations, un outil fort pour le bien commun, des vecteurs d'égalité. Ils permettent l'accès effectif aux droits : pas de droit du travail sans inspecteur·trice du travail, pas de justice fiscale sans fonctionnaire des finances publiques, pas d'école gratuite et obligatoire pour toutes et tous sans fonctionnaires de l'éducation nationale, etc. Pour que de nombreuses femmes puissent se maintenir

en emploi à un temps plein, parce que ce sont elles qui s'occupent toujours majoritairement des enfants ou de proches en perte d'autonomie, il faut développer le service public de la petite enfance et celui de la dépendance. Nous devons créer autant de postes de fonctionnaires que nécessaire notamment pour l'hôpital, l'éducation, la culture, l'université et la recherche. Les agents de la fonction publique qui sont au service de l'intérêt général doivent bénéficier de garanties statutaires assurant leur indépendance face aux lobbys de toute nature.

OBJECTIF 5

POUR UNE RÉELLE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

MESURE 18

**ENGAGER
DES ANNULATIONS
DE DETTES DES PAYS
LES PLUS PAUVRES**

Pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, il est possible de dégager environ 400 milliards de dollars en annulant les remboursements pour l'année 2020. La suspension décidée en avril 2020 par le G20 est insuffisante. Elle ne concerne que la dette bilatérale de 76 des pays et ne consiste qu'en un report, et non une annulation des paiements. Les risques d'une crise de la dette demeurent donc, les impacts économiques de la crise du Covid sur ces pays étant susceptible de perdurer bien au-delà de 2020. Cependant

la décision de ce moratoire par le G20 prouve qu'un accord commun sur l'annulation de la dette au niveau international est possible. Pour ce faire, la France doit pousser en ce sens et le G20 devra contraindre juridiquement les créanciers privés, détenteurs d'une part significative de la dette des pays pauvres, à respecter cette mesure pour financer la transition écologique, accroître la transparence et pour appuyer les organisations de la société civile des pays du sud qui contrôleront l'utilisation faite de ces sommes.

OBJECTIF 5

POUR UNE RÉELLE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

MESURE 19

POUR UN FONDS D'AIDES INTERNATIONALES

En cohérence avec les plans de réponse des différentes agences des Nations Unies, la France doit fournir des financements additionnels en dons au juste niveau de son poids économique mondial. Cela signifie une aide supplémentaire d'au moins 14,5 milliards d'euros par an. De plus, compte tenu de la future crise du surendettement des pays du Sud, la France doit favoriser exclusivement les dons dans son aide publique au développement à destination de pays surendettés ou présentant un fort risque de

surendettement selon le FMI.

Enfin cette crise doit être l'occasion de porter définitivement et sur le long terme l'aide publique au développement française à 0,7 % de son RNB. Un objectif vieux de 50 ans nécessaire afin de renforcer les systèmes de santé des pays du Sud, réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et d'aider à se préparer face aux crises climatiques à venir qui rendront encore plus vulnérables les populations.

OBJECTIF 5

POUR UNE RÉELLE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

MESURE 20

**MUTUALISER LES SAVOIRS
ET LES BREVETS POUR
GARANTIR L'ACCÈS MONDIAL
À L'INNOVATION ET LA
COOPÉRATION SUR LES
BIENS MÉDICAUX**

Il est primordial que la France mais aussi tous les ministres de la santé à travers le monde renouvellent les engagements pris lors de la fondation de l'Organisation mondiale de la santé, où tous les États ont convenu d'assurer « le meilleur état de santé possible en tant que droit fondamental de tout être humain ». Il faut garantir une coopération internationale en faveur de l'accès à toutes et tous aux traitements du Covid-19 en rendant obligatoire la mutualisation des savoirs et des brevets issus de la recherche contre

le coronavirus, ou toute autre maladie, notamment en y conditionnant les subventions publiques pour faire primer l'intérêt général sur les intérêts des grands groupes pharmaceutiques. Un plan ambitieux de production et de distribution des futurs traitements et vaccins est nécessaire pour garantir l'accès universel, gratuit et juste partout dans le monde. Il faut aussi augmenter l'aide publique au développement en faveur du renforcement des systèmes de santé et du recrutement de personnel médical.

OBJECTIF 6

**REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LE MONDE DE LA FINANCE
ET LA DETTE PUBLIQUE**

MESURE 21

**POUR UNE POLITIQUE
MONÉTAIRE ET
PRUDENTIELLE AU SERVICE
DES BESOINS SOCIAUX ET
ENVIRONNEMENTAUX**

En achetant massivement les actifs de grandes entreprises et en finançant toutes les banques sans condition, la Banque Centrale Européenne (BCE) participe à la formation de bulles spéculatives, accentue la crise climatique et refuse de soutenir les plus vulnérables. Elle doit exclure les entreprises les plus polluantes (telles que Total, Shell ou ENI) de ses achats, les rediriger vers les secteurs socialement et écologiquement bénéfiques, refuser de refinancer les banques contre des actifs polluants et conditionner ce refinancement à des taux quasi nuls pour les emprunteurs. Cela ne sera pas suffisant. Pour financer la sortie de crise, soutenir les citoyen·nes, la transition écologique et éviter l'austérité, la BCE doit permettre aux États et collectivi-

tés de s'affranchir des contraintes de la dette. Le rachat de dette publique en lui donnant le statut de dette perpétuelle avec un taux d'intérêt nul (ce qui reviendrait de fait à une annulation des dettes publiques) et le financement direct des plans d'urgence et de reconversion des États et collectivités locales par la création monétaire, sont autant de leviers nécessaires pour s'affranchir des marchés, financer la solidarité et la transition écologique. La question de la dette doit faire l'objet d'audits citoyens pour décider le meilleur moyen de s'affranchir du diktat des marchés financiers, sans que cela mène à l'appauvrissement des populations les plus vulnérables et la catastrophe écologique.

OBJECTIF 6

**REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LE MONDE DE LA FINANCE
ET LA DETTE PUBLIQUE**

MESURE 22

RÉGULER LES ACTIVITÉS BANCAIRES

Afin de construire la résilience du système financier, le gouvernement doit s'assurer dès son plan de relance que les acteurs financiers cessent d'alimenter les futurs chocs climatiques, économiques et financiers. Comme le proposait une directive européenne, les activités de dépôt et d'affaires des banques doivent être séparées et les grandes banques doivent faire l'objet d'une supervision accrue. En particulier, les opérations spéculatives menées par les banques d'affaires doivent être interdites. La distribution de dividendes et bonus par les acteurs bénéficiant de fonds publics doit aussi l'être. Par ailleurs, l'État doit encadrer les activités des acteurs financiers privés et publics dans les énergies fos-

siles. Le gouvernement doit exiger des acteurs financiers des plans d'alignement sur une trajectoire de réchauffement de 1,5°C, incluant l'arrêt immédiat de leurs soutiens au développement de nouveaux gisements ou projets d'énergies fossiles ainsi qu'une sortie totale du charbon d'ici 2030 et de toutes les énergies fossiles d'ici 2040 dans l'OCDE, 2050 dans le monde. Un pôle public financier au service de l'intérêt général et sous contrôle démocratique pourrait être créé en transformant le nouveau pôle formé par la Caisse des Dépôts, La Poste et la CNP afin que l'épargne populaire soit investie sur le long terme selon des priorités sociales et environnementales.

OBJECTIF 7
PLUS DE JUSTICE SOCIALE

MESURE 23

POUR UNE IMPOSITION PLUS JUSTE ET PROGRESSIVE DES REVENUS ET DU PATRIMOINE

La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en impôt sur la fortune immobilière (IFI) est la mesure symbolique du Président des riches et de l'injustice fiscale.

Nous ne proposons pas simplement de restaurer l'ISF, qui comportait de nombreuses niches fiscales, mais de repenser notre pacte fiscal en accentuant le partage de l'effort

d'une part, en lui assignant des règles d'exemplarité écologique d'autre part.

De plus, supprimer le prélèvement forfaitaire unique pour rétablir la progressivité de l'impôt sur les revenus financiers et rendre l'impôt sur le revenu plus progressif permettrait de dégager des ressources supplémentaires et de faire contribuer les plus riches à la solidarité nationale.

OBJECTIF 7
PLUS DE JUSTICE SOCIALE

MESURE 24

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE

La fraude et l'évasion fiscales représentent chaque année un manque à gagner d'au moins 80 milliards d'euros en France. Pour y mettre fin, il faut impérativement arrêter de supprimer des emplois et renforcer les moyens juridiques et humains des administrations fiscales, douanières et judiciaires. L'évasion fiscale des multinationales, provenant du transfert artificiel des bénéfices dans les paradis fiscaux, est estimée à au moins 36 mil-

liards d'euros. Instaurer une taxation unitaire des multinationales permettrait de taxer leur bénéfice au niveau du groupe, puis de répartir l'imposition là où elle réalise ses activités, en y intégrant la dimension « numérique ». Un taux d'imposition minimum effectif juste et ambitieux permettrait de mettre un terme à la concurrence fiscale déloyale. Ce taux doit faire l'objet d'un débat démocratique.

OBJECTIF 7
PLUS DE JUSTICE SOCIALE

MESURE 25

RENFORCER LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Une taxe sur les transactions financières est un projet actuellement négocié par 10 pays de l'Union européenne. En taxant les transactions sur les actions, les produits structurés et certains produits dérivés, ces 10 pays pourraient dégager 36 milliards d'euros par an, dont 10,8 milliards pour la France. À titre de comparaison, la « TTF française », qui ne concerne que les actions, rapporte environ 1,6 milliard d'euros par an. La

mise en place d'une TTF européenne élargie aux produits dérivés et à l'Intraday pourrait permettre à la France de récupérer plus de 9 milliards d'euros par an. Taxer les transactions financières permettrait également de freiner la spéculation, contribuerait à réduire la taille et l'instabilité des marchés financiers et, ainsi, à réduire le pouvoir de la finance. Cette taxe devrait être affectée à la solidarité internationale et environnementale.

**OBJECTIF 7
PLUS DE JUSTICE SOCIALE**

MESURE 26

**SUPPRIMER LES NICHES
FISCALES INUTILES
ET LES EXONÉRATIONS
NOCIVES POUR
LA PROTECTION SOCIALE,
LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ
ET LA LUTTE CONTRE
LES INÉGALITÉS**

Les niches fiscales et les régimes dérogatoires remettent en question le principe d'égalité devant l'impôt : il faut non seulement connaître leur existence pour en bénéficier, mais elles bénéficient aussi majoritairement aux catégories les plus aisées et aux plus grandes entreprises. Les niches fiscales représentent aujourd'hui 85 milliards d'euros tandis que les "niches sociales" représentent un manque à gagner de plus de 100 milliards d'euros. Il faut urgemment mener une revue de ces centaines de niches fiscales et sociales afin d'évaluer leur rapport "coût/efficacité/impact sur la justice sociale, environnementale et

fiscale. Sur cette base, il faut supprimer certaines niches et en réformer d'autres, de sorte que les assiettes fiscales soient élargies. Les recettes fiscales et sociales augmenteraient et, s'agissant des impôts directs, cela permettrait de réduire les écarts d'imposition entre grands groupes et PME et de renforcer la progressivité des impôts sur le revenu et les patrimoines. De même, les exonérations de cotisations sociales comme la transformation du CICE en exonérations durables sans contrepartie exigée au patronat n'ont pas prouvé leur effet sur l'emploi et de surcroît, déséquilibrent le budget de la sécurité sociale.

OBJECTIF 8

ACCOMPAGNER DURABLEMENT LA RECONVERSION

MESURE 27

SOUMETTRE L'ÉTAT ET LES ENTREPRISES À L'ACCORD DE PARIS ET INTERDIRE LES DIVIDENDES CLIMATICIDES

Il faut rendre contraignants pour l'État et pour les entreprises les objectifs de réductions des gaz à effets de serre avec un système de sanctions permettant de respecter l'accord de Paris. La décision du Conseil d'État dans le recours de la ville de Grande-Synthe, qui condamne le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre la France sur la trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que l'État s'est engagé à res-

pecter, doit devenir la règle. Les mêmes obligations doivent concerner toutes les entreprises des secteurs de l'extraction, de la production, et des services (en premier lieu les entreprises soumises à la loi sur le devoir de vigilance), s'appliquer à l'ensemble des activités et investissements, impacts et émissions en France comme à l'étranger. Le non-respect de ces obligations doit entraîner l'interdiction de versement de dividendes.

OBJECTIF 8

ACCOMPAGNER DURABLEMENT LA RECONVERSION

MESURE 28

**CESSER LES SOUTIENS
PUBLICS AUX ACTEURS
POLLUANTS, DESTRUCTEURS
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DE L'EMPLOI**

Il faut rendre contraignants pour l'État et pour les entreprises les objectifs de réductions des gaz à effets de serre avec un système de sanctions permettant de respecter l'accord de Paris. La décision du Conseil d'État dans le recours de la ville de Grande-Synthe, qui condamne le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour remettre la France sur la trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que l'État s'est engagé à res-

pecter, doit devenir la règle. Les mêmes obligations doivent concerner toutes les entreprises des secteurs de l'extraction, de la production, et des services (en premier lieu les entreprises soumises à la loi sur le devoir de vigilance), s'appliquer à l'ensemble des activités et investissements, impacts et émissions en France comme à l'étranger. Le non-respect de ces obligations doit entraîner l'interdiction de versement de dividendes.

OBJECTIF 8

ACCOMPAGNER DURABLEMENT LA RECONVERSION

MESURE 29

ACCOMPAGNER LA RECONVERSION VIA LE RENFORCEMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS, DES SYSTÈMES DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT- RECHERCHE RÉNOVÉS

Il ne peut y avoir une transition sociale réussie sans un renforcement des droits et de la protection des travailleur·euses, quel que soit leur statut ou leur nationalité. Les travailleur·euses détaché·es doivent bénéficier des mêmes droits que ceux du pays d'accueil. Nous demandons l'alignement du régime des plus précaires, de leur protection et droits sociaux, sur le régime général. Pour prendre pleinement part à la transition écologique et sociale, les salarié·es des TPE-PME doivent également acquérir des droits d'intervention supplémentaires. Par ailleurs, l'accès à l'assurance chômage doit permettre une vie digne propice notamment à la mise en œuvre de projets de formation. Les formations initiales et professionnelles continues et la recherche publique doivent pouvoir répondre tant aux besoins dans les secteurs d'avenir de la transition écologique (énergie renouvelable, construction/ rénovation, agriculture...) qu'aux besoins des salarié·es en reconversion et des demandeur·euses d'emploi, en prenant en compte leur expérience, leur savoir-faire et leur projet. Les reconversions induites par les transitions doivent être anticipées,

accompagnées et financées en intégrant les salarié·es dans les dispositifs de décision. La formation professionnelle, réaffirmée comme service public, doit être appuyée par un système collectif de protection financé par une caisse commune alimentée par les cotisations patronales afin de permettre aux salarié·es de prendre le temps de se former sans perte de salaire ni de droits. Les enseignements et méthodes de formation doivent être repensés pour développer les dimensions d'utilité sociale et écologique des activités économiques, tout en conservant une formation générale solide garantissant l'accomplissement personnel et l'éveil critique des élèves, étudiant·es et travailleur·euses. Cela implique de réinvestir massivement dans l'école de la maternelle au supérieur. Les salaires des travailleur·euses du secteur doivent être revalorisés. Un investissement massif dans la jeunesse passe en premier lieu par leur garantir des droits, un statut et un accompagnement financier protecteurs permettant leur autonomie, en particulier durant leurs études et pour réduire la fracture avec les jeunes issus des quartiers populaires.

OBJECTIF 9

**TRANSFORMER NOS MODES DE PRODUCTION,
DE MOBILITÉS ET DE CONSOMMATION**

MESURE 30

**STOPPER TOUTES LES
NÉGOCIATIONS ET
FINALISATIONS D'ACCORDS
DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT**

La France ne doit pas ratifier les accords en cours, comme ceux avec le Canada et le Mexique. Ces accords placent les intérêts des multinationales au-dessus de tous les principes du droit et de la lutte contre le dérèglement climatique, jusqu'à instaurer des tribunaux d'arbitrage favorables aux investisseurs privés. Ils encouragent la spécialisation des territoires et empêchent toute politique publique ambitieuse. Il faut revoir le mandat de

négociation de la Commission européenne en introduisant des clauses sociales, environnementales primant sur les intérêts commerciaux. Il faut protéger les secteurs d'activité des concurrences déloyales permises par un moins-disant social et écologique. Il est urgent de repenser nos échanges internationaux à l'aune de principes de solidarité, d'équité et de partage des connaissances.

OBJECTIF 9

**TRANSFORMER NOS MODES DE PRODUCTION,
DE MOBILITÉS ET DE CONSOMMATION**

MESURE 30

REPENSER LES MOBILITÉS

L'urgence climatique est une opportunité unique pour repenser nos mobilités en cohérence avec un renouvellement urbain sobre et à taille humaine concrétisant le droit à la ville pour toutes et tous.

Ainsi, tout projet d'aménagement doit être élaboré avec les populations riveraines et être en réponse à des besoins locaux. Tout projet d'artificialisation de terres agricoles ou d'espaces naturels doit faire l'objet d'un débat public, transparent et contradictoire.

En matière d'aérien, la loi doit être plus ambitieuse et l'opportunité d'investir durablement et massivement dans le rail : pas de privatisation et d'extension des aéroports, pas de création de lignes superflues et arrêt des vols courts

quand une alternative en train existe. Cela implique le développement d'un service accru de lignes ferroviaires de jour et de nuit, pour les passagers et le fret, la réouverture et l'amélioration de lignes régionales.

Il faut sortir de la dépendance au transport routier, en abandonnant les grands projets inutiles de nouvelles infrastructures routières, en rendant l'usage du vélo sécurisé et accessible à tous.tes et en tendant progressivement vers la gratuité pour tous.es des transports en commun de qualité, sur la base de financements plus équitables.

Il faut aménager les territoires sur la base d'un modèle de service public de transport écologique, solidaire et multi-modal.

OBJECTIF 9

**TRANSFORMER NOS MODES DE PRODUCTION,
DE MOBILITÉS ET DE CONSOMMATION**

MESURE 32

UNE LOI POUR BÂTIR ENSEMBLE ET DÉMOCRATIQUEMENT UNE ÉCONOMIE DE SOBRIÉTÉ

Nous exigeons une loi qui lutte contre les mécanismes de surproduction et surconsommation : gel de la surcapacité commerciale et arrêt de l'expansion du e-commerce (zéro implantation d'entrepôts et zones commerciales en périphérie), réduction des volumes de produits neufs dans les industries émettrices comme le textile ou l'électronique, interdiction de la publicité pour les entreprises et produits climaticides et contrôle avec sanctions de l'obsolescence programmée. L'autonomie de l'utilisateur doit être préservée, la qualité des matériaux garantie et la durée de vie

des produits augmentée. Cette économie plus sobre, anticipée avec les travailleur·euses, créera de nombreux emplois dans la production locale, la réparation, le réemploi et le recyclage.

Pour bâtir une économie de sobriété, la conviction et l'engagement de tous·tes sont déterminants : l'ensemble des citoyen·nes doit être rigoureusement informé, formé et consulté afin de faire des choix éclairés dans la recherche des moyens d'agir en faveur du climat, de l'emploi et contre les inégalités sociales.

OBJECTIF 10

**UN PLAN DE TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

MESURE 33

CONSTRUIRE UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Bien se nourrir est aujourd'hui le privilège d'une minorité de nos concitoyens : l'accès à des produits de qualité est inégalitaire et fonction des revenus. Revendiquer le même droit pour tous à une alimentation saine et de qualité c'est ainsi se battre contre une inégalité sociale bien ancrée et que la crise sanitaire a largement mis en avant. Pour ce faire, la relocalisation et la diversification des systèmes alimentaires doivent se faire en lien avec les besoins locaux. Cela passe par des soutiens publics bien plus importants au développement de circuits courts et de filières longues relocalisées : abattoirs et commerces de proximité, approvisionnement local et bio de la restauration collective. Les soutiens à la transition doivent permettre aux paysan·nes de développer les protéines végétales et les prairies, lier l'élevage au sol, gérer durablement l'eau, lutter contre la déforestation importée, s'affranchir à terme des pesticides et engrais de synthèse et des multinationales qui les fabriquent par un renforcement de la fiscalité, réduire au maximum la dépendance aux énergies fossiles et aux antibiotiques en développant les alternatives de soins par les plantes. Les OGM anciens ou nouveaux doivent être interdits conformément à la directive européenne. Les paysans doivent pouvoir utiliser leur propre semence. Les politiques publiques et les plans d'investissement doivent soutenir l'emploi et permettre d'améliorer les conditions de travail

de toutes et tous les salarié·es du secteur de la production et de l'alimentation en limitant immédiatement le recours aux CDD et aux contrats précaires, l'accès à une alimentation de qualité pour tou·tes et le respect de l'environnement plutôt qu'une agriculture 4.0. En effet, l'impact social et environnemental de la digitalisation de l'agriculture (notamment via les outils d'aide à la décision et autres outils de l'agriculture de précision) n'est pas connu alors même qu'il est avéré que cette tendance comporte de nombreux risques.

Il faut construire une véritable démocratie agricole et alimentaire en faisant évoluer les modèles de gouvernance des instances de décisions relatives à l'agriculture et à l'alimentation. Celles-ci doivent être plus transparentes, pluralistes et ouvertes à la société civile. Il faut peser sur les industriels et les multinationales de ce secteur comme sur dans le reste de l'industrie pour engager une transition qui mette en avant la qualité des produits et des matières premières plutôt que la recherche de profit et de la rentabilité immédiate, en associant les salarié·es à la transformation de la production.

Enfin, nous proposons d'inclure la règle verte dans la constitution, à savoir la transformation de toute la société de manière à ne pas prendre plus aux écosystèmes que ce qui peut être renouvelé.

OBJECTIF 10

**UN PLAN DE TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

MESURE 34

**VALORISER ET CRÉER
DES EMPLOIS DANS
L'AGRICULTURE**

La transition vers une alimentation suffisante et de qualité se fera grâce à une augmentation considérable des emplois agricoles : nous voulons 1 million de paysan·nes ! Pour atteindre cet objectif, le métier de paysan·nes doit redevenir attractif, en assurant un revenu décent garanti par la régulation et la répartition des volumes de production et l'élaboration d'une loi interdisant l'achat en dessous du prix de revient. Une refonte en profondeur de la Politique Agricole Commune est impérative : les aides doivent favoriser les actifs et non les hectares, être plafonnées, conditionnées sur le plan social, et soutenir des pratiques agro-écologiques. La mise en œuvre de la PAC doit être plus démocratique et transparente. Enfin, le

maintien et le redéploiement des services publics en zone rurale permettront l'amélioration du cadre de vie. Ces mesures doivent être doublées d'une politique d'installation massive de paysan·nes, avec une loi qui protège le foncier agricole (zéro artificialisation nette des sols), le répartisse équitablement et en garantisse l'accès aux nouveaux.elles entrant.es. Une réforme de l'enseignement et de la formation est nécessaire pour mieux intégrer les enjeux écologiques. La composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement agricole doit refléter la diversité des pratiques. Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée.

OBJECTIF 10

**UN PLAN DE TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

MESURE 35

GARANTIR À TOUTES ET TOUS UN ÉGAL ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES

Aujourd'hui, l'accès à une alimentation saine et de qualité est un marqueur d'inégalité sociale entre une fraction aisée de la population qui peut s'offrir des produits de qualité, locaux et bios et le reste de la population, à faible pouvoir d'achat, qui n'a pas d'autres choix que de recourir à une nourriture industrielle, standardisée, de mauvaise qualité nutritionnelle et nocive pour la santé. La crise sanitaire a particulièrement mis en avant la précarité alimentaire des femmes et des étudiant·es.

Garantir le droit à une alimentation saine et de qualité, à toutes et tous, passe ainsi obligatoirement par une revalorisation des salaires mais aussi par une régulation plus stricte des produits mis en vente.

Ainsi, il est nécessaire que l'État agréé et contrôle l'ensemble des mentions et labels alimentaires afin que chacun.e puisse disposer d'une information claire, contre les initiatives qui ne garantissent aucun impact positif sur le plan social, environnemental ou nutritif.

Il faut également une politique nationale et européenne

assurant notre souveraineté alimentaire et l'encadrement des marges et des pratiques des géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution.

Par ailleurs, l'aide alimentaire doit sortir de la logique de débouché compensatoire de la production agro-industrielle et de la stigmatisation de ses bénéficiaires. Nous devons continuer à explorer les pistes de réflexion sur la manière de socialiser la production agricole d'alimentation ainsi que l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

Dans ce sillage, le passage en régie directe de la restauration collective dans les collectivités territoriales est un levier essentiel pour rendre l'alimentation de qualité plus accessible à tous.tes. En outre, dans les situations d'urgence ou de crise comme celle vécue cette dernière année, les restaurations collectives qui ne tournent pas à plein régime doivent être réquisitionnées pour la préparation de repas à destination de toutes les personnes en situation de précarité alimentaire.

OBJECTIF 10

**UN PLAN DE TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

MESURE 36

**INSTAURER
LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE POUR
TOUS LES PEUPLES**

La souveraineté alimentaire désigne la capacité et le droit des populations à décider de leur alimentation, et donc à déterminer le système alimentaire depuis les champs jusqu'à la table, sans nuire à la souveraineté alimentaire d'autres populations et en particulier, sans politique commerciale extérieure agressive envers les pays Tiers. Elle doit se construire démocratiquement avec l'ensemble des acteur·rices du paysage agricole et alimentaire et avec une participation active des populations (ex. : plans alimentaires territoriaux). En effet, c'est un enjeu de citoyenneté qu'un nouveau système ne soit pas conçu par des personnes qui penseraient à la place des autres, mais par tous

celles et ceux qui mangent et qui produisent. Cela signifie notamment : l'arrêt des exportations de l'Union européenne à bas prix et de toutes les politiques de dumping alimentaire, la fin de l'accaparement des terres agricoles, le libre accès aux semences et un accès garanti et équitable au foncier agricole, l'instauration de prix minimum d'entrée pour empêcher l'entrée de produits agricoles en-dessous de nos coûts de production et afin que la revalorisation des produits importés permette d'augmenter les standards sociaux et environnementaux des pays exportateurs. Il s'agit également d'assurer le maintien de l'eau comme un bien public à répartir durablement.